

Le 23 janvier 2023

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps froid -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Notre référence : R-4203-2022 - Notre référence : LTG07016

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose par la présente les textes des normes de fiabilité EOP-011-2, IRO-010-4 et TOP-003-5, ainsi que de leurs annexes Québec (les « **Normes de fiabilité** »), suivant la correction de certaines coquilles.

Il dépose ainsi les Normes de fiabilité révisées comme pièce **HQCF-2, document 1** et en suivi de modifications, comme pièce **HQCF-2, document 1.1**. Il dépose également les annexes Québec des Normes de fiabilité révisées comme pièce **HQCF-2, document 3** et en suivi de modifications, comme pièce **HQCF-2, document 3.1**.

Le Coordonnateur précise avoir intégré l'ensemble des annotations de la Régie, hormis une seule, et ce, pour les raisons détaillées ci-après.

En effet, tel que mentionné dans le passé dans d'autres dossiers¹, le Coordonnateur ne modifie pas le texte des versions anglaises des normes de fiabilité présentées à la Régie. Le Coordonnateur rappelle que selon les façons de faire actuelles de la NERC, la présence d'erreurs mineures ne permet pas d'initier le processus de correction desdites coquilles. Toutefois, il indique à la Régie que dans la nouvelle version de la norme EOP-011-3, présentement devant la FERC, la coquille indiquée dans les annotations de la Régie a été corrigée.

¹ Voir notamment les pièces [B-0017](#) du dossier R-4192-2022 et la pièce [B-0014](#) du dossier R-4205-2022.

Au surplus, il indique qu'il n'est pas nécessaire de créer de dispositions particulières dans une norme de fiabilité lorsqu'il y a des coquilles ou des enjeux de mise en page qui n'ont aucun impact négatif sur la fiabilité ni sur l'interprétation d'une norme de fiabilité. Le Coordonnateur doit également s'assurer de garder une concordance entre les versions française et anglaise des normes déposées. Considérant ce qui précède, il n'a donc pu donner suite à l'annotation de la Régie indiquée à la page 8 de la pièce A-0010, et a modifié la version française en conséquence dans le présent dépôt, afin de s'assurer de la concordance des textes français et anglais.

Veillez agréer, Chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

p. j.

c.c. Pierre Grenier (RTA)